



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(35)/3
15 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-cinquième réunion directive
Genève, 21 septembre 2004

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 21 septembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| <u>Chapitre</u> | |
| I. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique..... | 3 |
| II. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent | 6 |
| III. Questions d'organisation..... | 7 |
| <u>Annexes</u> | |
| I. Ordre du jour de la trente-cinquième réunion directive du Conseil... | 8 |
| II. Participation | 9 |

Chapitre I

ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

1. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du document intitulé «Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique: rapport du Secrétaire général de la CNUCED» (TD/B/EX(35)/2).
2. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a appelé l'attention sur la gravité des problèmes de développement que connaissait le continent africain, comme en témoignaient les statistiques désastreuses concernant les indicateurs du développement humain tels que l'espérance de vie, la mortalité infantile et le taux de scolarisation, de même que la faiblesse de la croissance économique liée à une forte dépendance à l'égard des produits de base, à de faibles taux d'investissement et à une diversification économique limitée. En dépit d'initiatives positives ces dernières années, telles que la création de l'Union africaine et le NEPAD, la région continuait de faire face à des problèmes immenses, qui exigeaient une attention urgente. La CNUCED avait un rôle vital à jouer pour ce qui était de donner une dimension concrète aux engagements en faveur du NEPAD, tels qu'exprimés dans la résolution 58/233 de l'Assemblée générale. Le représentant du Brésil a souligné l'importance de la recherche et de l'analyse des politiques dans les rapports annuels sur le développement économique de l'Afrique, et s'est déclaré favorable aux activités de la CNUCED décrites dans le document publié sous la cote TD/B/EX(35)/2. Il a demandé un renforcement des activités dans les domaines de l'infrastructure, des technologies de l'information et de la communication, du commerce et des investissements ainsi que des projets communs d'assistance technique tels que le JITAP, qui s'inscrivait dans le cadre du cycle de Doha de négociations commerciales. Il importait en particulier de mettre en œuvre le projet sur le renforcement des capacités et la création d'un réseau en vue d'un développement durable fondé sur les produits de base et le projet en faveur des pays producteurs de coton. À cet égard, les pays développés devraient accroître l'aide publique au développement et les allègements de dettes et les compléter par un accès plus large à leur marché et une réduction des subventions agricoles dans le cadre du cycle de Doha. Le représentant du Brésil a exhorté la CNUCED à apporter l'appui technique nécessaire pour le troisième cycle de négociations du Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement lancé à São Paulo.
3. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a également appelé l'attention sur les statistiques déplorables du développement humain en Afrique et sur le fait que la communauté internationale reconnaissait de plus en plus largement qu'il était peu probable que l'Afrique atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'est félicité des études et des analyses de la CNUCED dans le domaine du commerce et du développement international, en particulier sur des questions telles que la pauvreté, les produits de base, la dette extérieure, l'investissement et le développement des entreprises et des services, tout en exhortant celle-ci à continuer de lier ses activités en faveur de l'Afrique au NEPAD et d'axer ses recherches et ses activités opérationnelles de façon à renforcer les capacités intérieures dans des domaines précis. Les programmes d'assistance technique de la CNUCED dans le domaine du JITAP, de la diplomatie commerciale, des initiatives régionales, des produits de base et du Cadre intégré méritaient tout particulièrement d'être mentionnés à cet égard. Le représentant du Nigéria a demandé à la CNUCED de fournir une assistance technique accrue en ce qui concernait l'efficacité commerciale, y compris la facilitation du commerce et le commerce électronique.

L'appui de la communauté internationale était essentiel pour que la CNUCED puisse développer ses activités en faveur de l'Afrique.

4. Le représentant des **Pays-Bas**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** a conseillé au secrétariat de la CNUCED de rationaliser ses efforts dans le domaine de l'assistance aux pays d'Afrique, et s'est félicité de l'étroite collaboration entre le secrétariat de la CNUCED, le secrétariat du NEPAD et les membres du Comité directeur du NEPAD. Il a appelé l'attention sur le plan d'action global convenu à l'occasion du premier Sommet entre l'Union européenne et l'Afrique tenu au Caire en 2000, et sur les quatre grands domaines d'action sur lesquels tout deux avaient décidé en novembre 2003 de faire porter leur dialogue à savoir la paix et la sécurité, la gouvernance, l'intégration régionale et le commerce régional et les principales questions de développement (dette, sécurité alimentaire, VIH/sida). Il a rappelé que l'Union européenne était préoccupée par la diminution de la part de l'Afrique dans les activités de coopération technique de la CNUCED, et demandé au secrétariat de mettre au point un moyen réaliste et efficace d'inverser cette tendance, pour examen au cours de la prochaine session du Groupe de travail. Les activités de coopération technique devraient s'appuyer davantage sur les travaux d'analyse de la CNUCED et le secrétariat devrait préciser comment il entend y parvenir dans le cadre du mandat découlant du Consensus de São Paulo. Davantage de ressources humaines devraient être consacrées aux PMA, en particulier d'Afrique. Le représentant des Pays-Bas a en particulier insisté sur le fait que les travaux devraient notamment porter sur les obstacles du côté de l'offre tout en notant l'importance de la participation de la CNUCED au JITAP et au Cadre intégré. Il a vivement encouragé le secrétariat à renforcer ses activités en faveur de l'Afrique en offrant une assistance cohérente et efficace qui réponde aux besoins à court terme et à long terme des pays bénéficiaires.

5. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a déclaré craindre que l'Afrique ne puisse atteindre les objectifs du Millénaire en raison d'une chute du revenu par habitant, d'une diversification économique insuffisante et d'une marginalisation croissante. Il a insisté sur le fait que l'ONU devait revenir sur la résolution adoptée lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, tenue à Bruxelles en 2001, ainsi que sur les résolutions adoptées par d'autres instances internationales au nom des PMA. Il a appelé l'attention sur les principaux problèmes que connaissaient les PMA, tels qu'un endettement excessif, une part négligeable des investissements étrangers directs et une faible capacité de production. Il a reconnu les avantages que présentaient les programmes de coopération technique conçus pour les PMA, tels que le JITAP, le Cadre intégré, le TrainForTrade, la diplomatie multilatérale et les améliorations portuaires.

6. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a observé que le document TD/B/EX(35)/2 répondait à la demande exprimée par le Conseil à sa trente-deuxième réunion directive en juillet 2003. Il a insisté sur le rapport entre les travaux de la CNUCED et ceux du NEPAD, tout en notant que ce dernier avait adopté un certain nombre de plans d'action concernant l'agriculture, le tourisme, la science et la technologie et l'accès aux marchés, dont la CNUCED devrait tenir compte dans ses travaux futurs. L'Afrique du Sud serait heureuse de faire part au secrétariat de ses points de vue au sujet de ces plans d'action.

7. Le représentant du **Sénégal** s'est déclaré préoccupé par la diminution de la part de l'Afrique dans les programmes de coopération technique de la CNUCED.

8. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a dit que l'Afrique restait le continent le plus défavorisé si l'on se basait sur les indices sociaux et économiques. Les pays d'Afrique avaient fait des efforts certains face à certains des problèmes les plus fondamentaux auxquels ils étaient confrontés, et l'adoption du NEPAD traduisait un désir réel de traiter ces problèmes de façon cohérente et concrète. Pour sa part, la communauté internationale s'était à nouveau déclarée prête, dans plusieurs résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, à contribuer au NEPAD. Toutefois, il semblait de plus en plus largement admis que dans les conditions actuelles il était peu probable que l'Afrique atteigne les objectifs du Millénaire dans un avenir prévisible. Dans son récent rapport sur la mise en œuvre du NEPAD, diffusé le 17 septembre 2004, le Secrétaire général de l'ONU soulignait qu'il importait d'accroître l'aide, les allègements de dette, les investissements étrangers et les opportunités commerciales. Il fallait également une plus grande cohérence des politiques extérieures afin que les progrès réalisés dans un domaine ne pâtissent pas des retards dans d'autres domaines. Le rapport du Secrétaire général mentionnait les progrès réalisés concernant le renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Afrique, ainsi que le mécanisme d'évaluation intra-africain, en vertu duquel les dirigeants africains acceptaient, à titre volontaire, de soumettre leurs normes en matière de démocratie, de droits de l'homme, de gouvernance et de gestion économique à l'examen de leurs pairs. D'après le rapport, 23 pays, soit pratiquement la moitié du continent, étaient membres du mécanisme et plusieurs autres envisageaient d'en devenir membre également.

9. Le document TD/B/EX(35)/2 dressait un tableau général des activités de la CNUCED au cours de la période considérée. Il ne faisait pas de doute que les futures activités menées à l'échelle du secrétariat s'appuieraient également sur les résultats de la onzième session de la Conférence. En ce qui concernait les travaux de recherche et d'analyse des politiques, le sous-programme relatif au développement de l'Afrique avait déjà répondu à l'une des préoccupations exprimées lors de la onzième session de la Conférence, à savoir la viabilité de l'endettement, et le Conseil aura l'occasion d'examiner cette question à sa cinquante et unième session en octobre.

10. Le secrétariat de la CNUCED avait continué de travailler en liaison étroite avec le NEPAD en préparation des ateliers et réunions du Comité directeur de ce dernier. Dans le domaine du commerce, le PNUD et l'Union africaine avaient signé un projet de développement des capacités commerciales pour la réduction de la pauvreté et le développement humain en Afrique subsaharienne, auquel participerait la CNUCED. Un examen exhaustif et cohérent pourrait être entrepris afin d'identifier comment la CNUCED pourrait apporter un appui plus important afin de renforcer les capacités des pays d'Afrique dans des domaines présentant un intérêt. Cet examen, qui serait facilité par le secrétariat, pourrait être entrepris en consultation avec le Groupe africain et les pays donateurs.

Mesures adoptées par le Conseil

11. Le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/EX(35)/2.

Chapitre II

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES, OU QUI S'Y RATTACHENT

Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-deuxième session.

12. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants:

«Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-deuxième session» (TD/B/WP/173);

«Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007» (TD/B/WP/L.112).

13. Le représentant du Bénin a présenté le rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en sa qualité de Président du Groupe de travail à sa quarante-deuxième session.

14. Le représentant du Pakistan a observé que le Groupe de travail avait tenu sa quarante-deuxième session après la session du Comité du programme et de la coordination (CPC) consacrée au cadre stratégique. Il a souhaité savoir à quel organe serait transmis le cadre stratégique pour la CNUCED et s'il existait des précédents à cette situation.

15. Le représentant du secrétariat a déclaré que le cadre stratégique pour la CNUCED serait examiné par la Deuxième Commission puis par la Cinquième Commission. Il n'existait pas de précédent en ce qui concernait la CNUCED, mais cette situation résultait simplement des dates de la onzième session de la Conférence et de la session du CPC.

Mesures adoptées par le Conseil

16. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail, a fait siennes les conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail et a transmis à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale le projet de cadre stratégique pour le programme 10 (commerce et développement) pour la période 2006-2007.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

Adoption de l'ordre du jour

1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(35)/1 (voir annexe I ci-après).

Bureau

2. Le Bureau du Conseil était celui qui avait été élu à sa cinquantième session ordinaire, à savoir:

| | | |
|------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Président: | M. Sha Zukang | (Chine) |
| Vice-Présidents: | M. Michel Adam | (Belgique) |
| | M. Iouri Afanassiev | (Fédération de Russie) |
| | M. Chitsaka Chipaziwa | (Zimbabwe) |
| | M. Djismun Kasri | (Indonésie) |
| | M ^{me} Melissa Kehoe | (États-Unis d'Amérique) |
| | M. Mohamed Oulde Mohamed Lemine | (Mauritanie) |
| | M. Lester Mejía Solís | (Nicaragua) |
| | M. Iván Mora Godoy | (Cuba) |
| | M. Mitsunori Nanba | (Japon) |
| | M. Dimiter Tzantchev | (Bulgarie) |
| Rapporteur: | M. François Leger | (France) |

Rapport du Conseil sur sa trente-cinquième réunion directive

3. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur la trente-cinquième réunion directive.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU
CONSEIL**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
 - Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-deuxième session.
4. Questions diverses.
5. Rapport du Conseil sur sa trente-cinquième réunion directive.

Annexe II
PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session:

| | |
|--------------------------------|---|
| Afghanistan | Japon |
| Afrique du Sud | Jordanie |
| Allemagne | Kenya |
| Argentine | Lettonie |
| Azerbaïdjan | Liban |
| Bangladesh | Luxembourg |
| Bélarus | Madagascar |
| Belgique | Malaisie |
| Bénin | Mali |
| Bolivie | Maurice |
| Botswana | Mexique |
| Brésil | Nigéria |
| Bulgarie | Oman |
| Chine | Ouganda |
| Cuba | Pays-Bas |
| Égypte | Pérou |
| El Salvador | Philippines |
| Espagne | Pologne |
| États-Unis d'Amérique | Portugal |
| Finlande | République dominicaine |
| France | République tchèque |
| Gabon | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Ghana | Sénégal |
| Grèce | Sri Lanka |
| Indonésie | Suède |
| Iran (République islamique d') | Suisse |
| Irlande | Turquie |
| Italie | Yémen |
| Jamahiriya arabe libyenne | Zambie |
| | Zimbabwe |

* La liste des participants a été publiée sous la cote TD/B/EX(35)/INF.1.

2. Les pays ci-après étaient représentés à la session en qualité d'observateurs:
Kazakhstan
Saint-Siège
3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
4. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté:
Centre du commerce international
5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:
Catégorie générale
Centre international de commerce et de développement durable
Fédération internationale des syndicats libres
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales
